

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 38 (1912)
Heft: 7

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

donne les distances virtuelles calculées par la formule de Jacquier.

	Greina.	Splügen.
Milan	316	317
Gênes	419	468
Venise	566	533

Il y a lieu de remarquer que le percement de la Greina amènerait infailliblement la correction du Monte Cenere et réduirait de 316 km. à 294 la distance virtuelle Coire-Milan.

Le tableau ci-dessus — qui se rapporte seulement aux deux projets préconisés par les C. F. F. — montre que la Greina établirait des communications plus rapides que le Splügen, exception faite du nord-est de l'Italie (Venise). Mais l'avantage qui ressort au Splügen de ce dernier fait est plus apparent que réel : en effet il ne sera réalisé que si la voie suit la rive gauche du lac de Côme ; or la ligne actuelle Chiavenna à Lecco, d'intérêt secondaire, local, ne se prête nullement aux passages de grands trains internationaux et ne pourrait guère être améliorée, de telle façon qu'on se verra obligé de construire une nouvelle voie sur la rive droite du lac, aboutissant à Côme, comme la ligne de la Greina et alors la fameuse supériorité tant vantée du Splügen devient illusoire.

M. Moser insiste ensuite sur les dangers d'invasion qui résulteraient pour la Suisse du percement du Splügen dont la tête sud serait en plein territoire étranger et dont la tête nord serait atteinte très facilement par une troupe italienne débouchant du val di Lei. La Suisse serait obligée de se prémunir contre ce danger en construisant de coûteuses fortifications. Rien de pareil à craindre pour la Greina dont le tunnel serait tout entier sur territoire suisse et sous la protection des forts du Gothard. Cette question militaire est prépondérante aux yeux de M. Moser qui paraît avoir beaucoup à redouter des intentions agressives qu'il attribue, à tort ou à raison, aux Italiens.

Si le Splügen venait à être construit, l'Italie ne manquerait pas de relier le lac de Côme au réseau de ses canaux. Il en résulterait l'abandon du projet, actuellement à l'étude, de canalisation du Tessin jusqu'au lac Majeur et tout le trafic amené par la batellerie serait détourné du Simplon, du Loetschberg et du Gothard sur le Splügen, pour le plus grand préjudice de nos chemins de fer. Cette redoutable éventualité, méconnue dernièrement par M. Hautle, a été signalée par M. Gelpke, dont la compétence en matière de navigation intérieure est indiscutée.

Arrivé à la fin de son étude, M. Moser exprime sa profonde conviction que le percement du Splügen serait une œuvre néfaste pour les Chemins de fer fédéraux, dangereuse pour notre sécurité, impolitique en ce qu'elle nous aliénerait les Tessinois et pas plus avantageuse que la Greina pour les Grisons. Nous croyons que tout lecteur exempt de préjugé, partagera sa conviction après la lecture de son exposé précis et remarquablement objectif.

Concours pour les collèges classique et scientifique, à Lausanne¹.

44 projets ont été présentés. Le jury se réunira probablement à la fin du mois.

¹ Voir *Bulletin technique* 1911, p. 286.

Concours pour l'aménagement du Waidareal, Zurich¹.

Le jury a décerné les récompenses suivantes :

2^e prix ex-æquo (Fr. 3000) à MM. *Pfleghard et Häfeli*, architectes, et *C. Jegher*, ingénieur, tous à Zurich.

2^e prix ex-æquo (Fr. 3000) à MM. *O. Salvisberg*, à Berlin, et *H. Hilfiker*, architectes.

3^e prix ex-æquo (Fr. 2000) à M. *Ch. Béguelin*, architecte, à Munich.

3^e prix ex-æquo (Fr. 2000) à MM. *Kündig et Oetiker*, architectes, à Zurich.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Extraits² des procès-verbaux des séances du Comité central.

Séance du 20 février 1912.

Le règlement revisé pour un *office de placement* est adopté et une délégation nommée pour reprendre les pourparlers avec la G. e. P.

Le Comité prend connaissance d'une lettre de M. Rychner, architecte à Neuchâtel, au sujet de la révision des *Principes pour l'élaboration des concours d'architecture*. Cette question sera discutée en détail dans la prochaine séance.

Le règlement pour la Commission de la *Maison bourgeoise* est arrêté après discussion. Il sera communiqué à la Commission, pour examen, et soumis à la ratification de la prochaine assemblée des délégués.

Les projets de la Commission chargée d'élaborer des *Normes pour les concours concernant l'art de l'ingénieur* et les *Traavaux de fondation* sont examinés puis adoptés ; ils seront soumis aux sections et aux intéressés : Union des villes, gouvernements cantonaux et Association suisse des entrepreneurs qui auront un délai de 2 mois pour se prononcer.

M. C. A. Loosli, à Berne, représentera la Société, ainsi que la Société suisse des peintres, sculpteurs et architectes et l'Association suisse des architectes, au sein de la Commission d'experts chargée d'étudier la *Revision de la loi fédérale sur la propriété littéraire et artistique*.

Il est pris acte que la *Commission pour l'étude des questions professionnelles* a nommé, dans sa séance du 17 février 1912, une Commission spéciale composée de MM. C. Jegher, président, O. Pfleghard et O. Anderwert, pour élaborer un nouveau programme de son activité.

Il est aussi pris connaissance d'une lettre adressée au Conseil fédéral par l'*Association des paysans suisses* qui demande que l'accès de l'Ecole polytechnique (Section de topographie) soit ouvert dans certaines conditions, aux candidats qui ont terminé avec succès leurs études de géomètres dans un technicum, mais ne sont pas porteurs d'un certificat de maturité. A l'unanimité, le Comité décide de prendre position contre cette demande et d'en informer le délégué qui représente la Société dans la Commission fédérale.

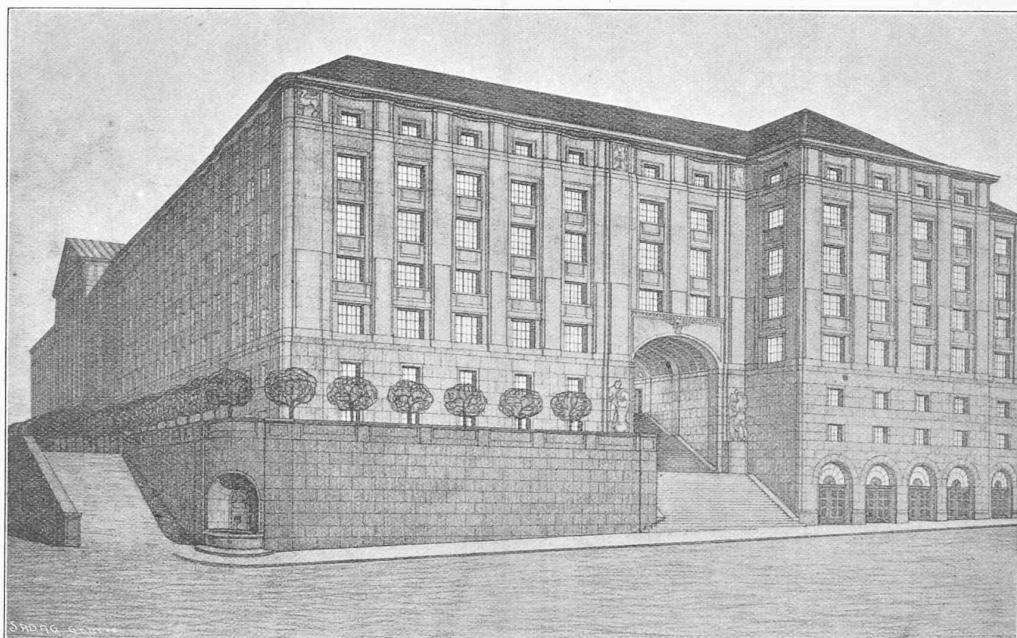
Séance du 22 mars 1911.

Les *projets de statuts* des sections de *Genève*, *Bâle* et *Waldstätten* sont adoptés sans modification. Ils seront soumis à la ratification de la prochaine assemblée des délégués. Le secrét-

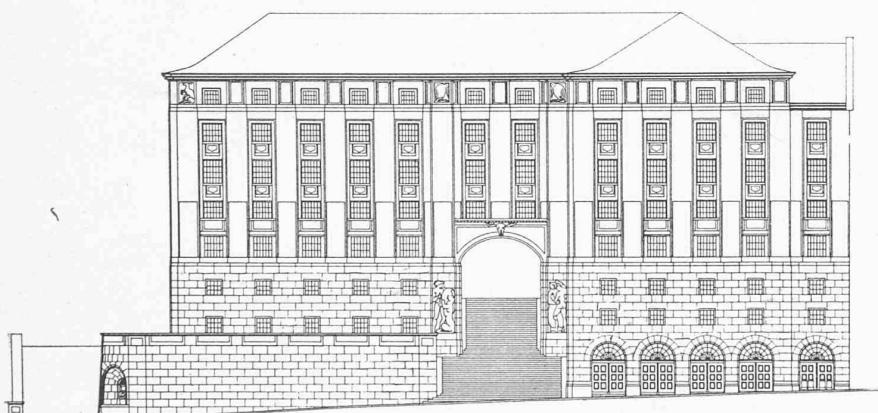
¹ Voir *Bulletin technique* 1911, p. 200.

² Traduits sur le texte allemand du secrétaire de la Société.

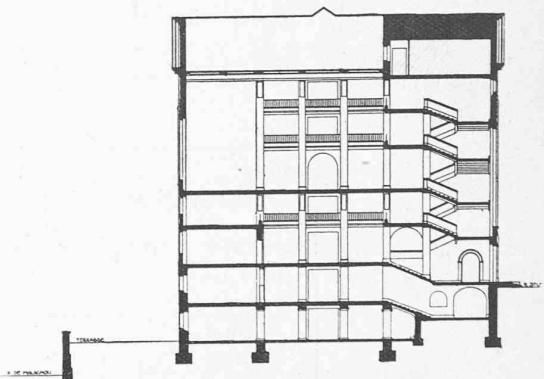
CONCOURS POUR LE MUSEUM DE GENÈVE



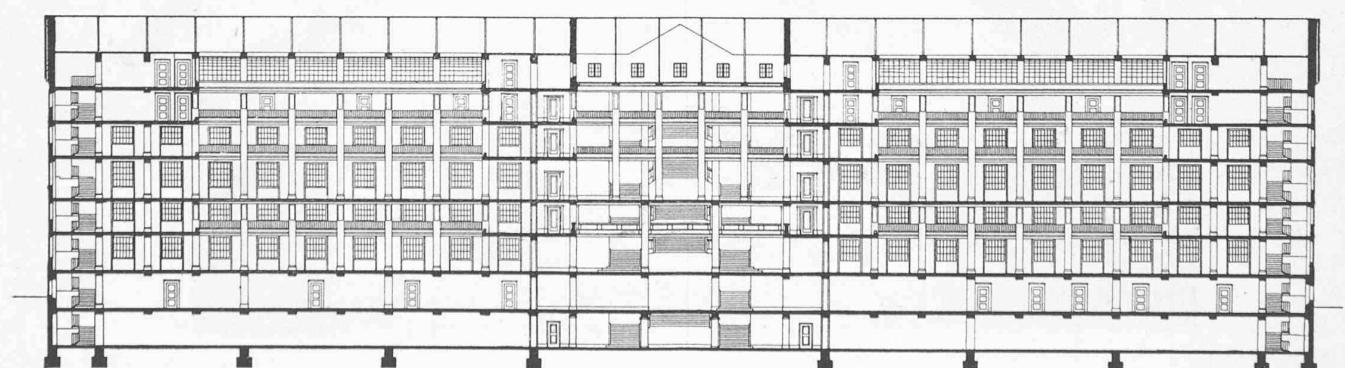
Perspective.



Façade sur le Boulevard Helvétique.



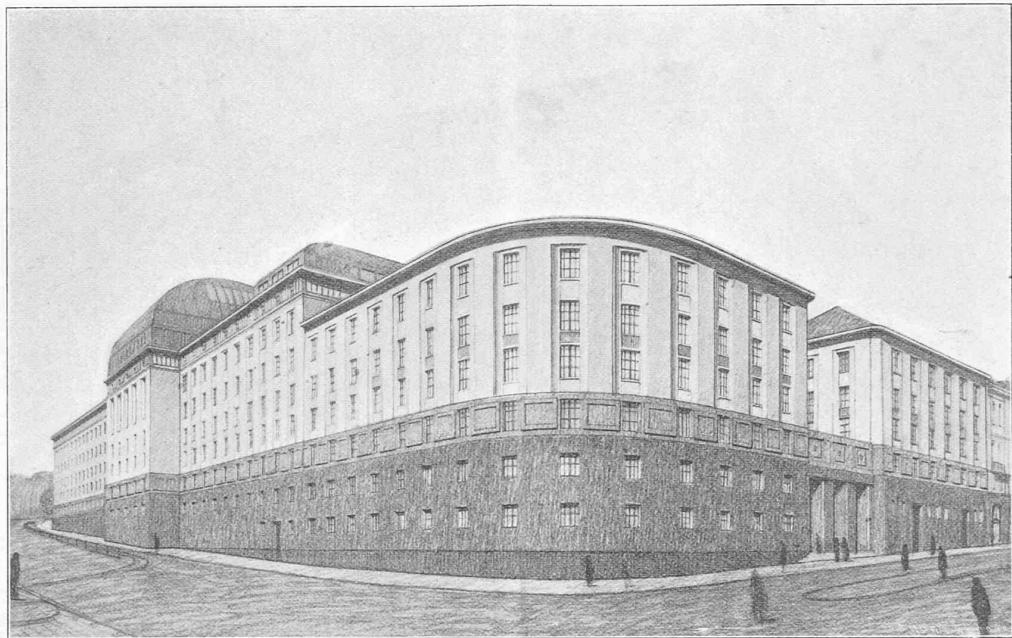
Coupe transversale.



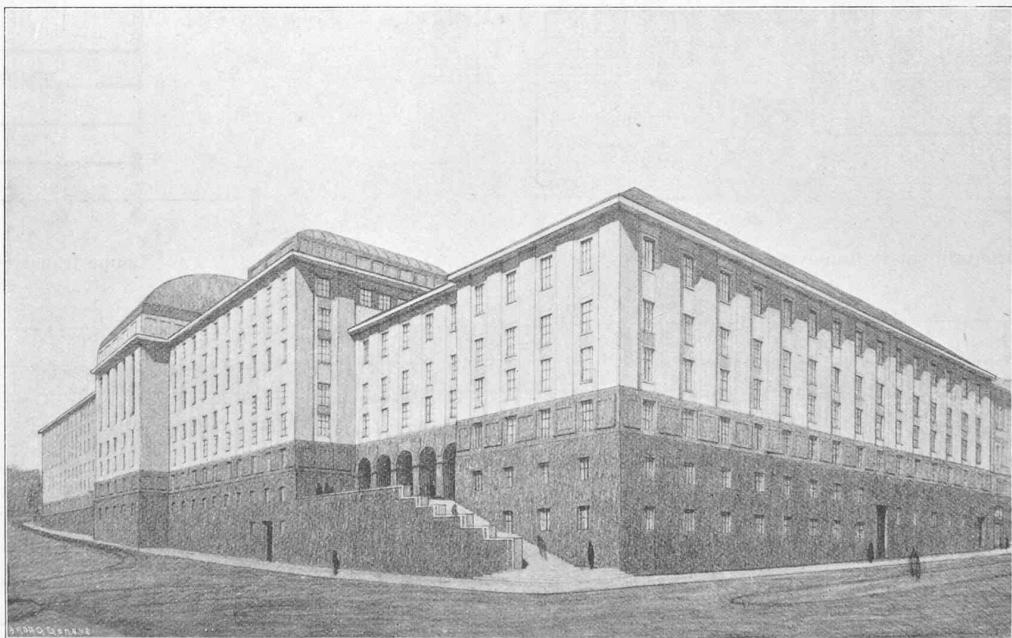
Coupe longitudinale.

1^{er} prix : projet « Darwin », de M. M. Braillard, architecte, Genève.

CONCOURS POUR LE MUSEUM DE GENÈVE

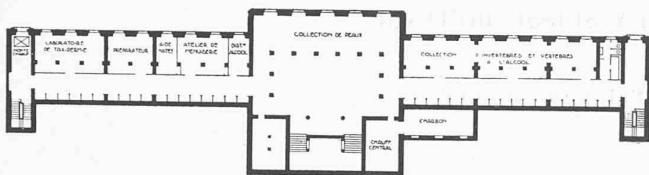


Perspective.

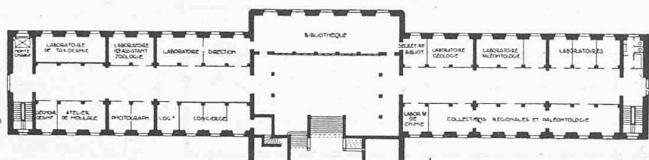


Perspective (variante).

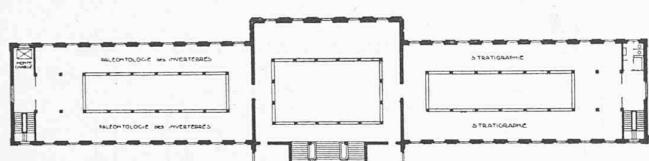
II^e prix ex-æquo : projet « Granit » de MM. Revillod, Turrettini et Torcapel, à Genève.



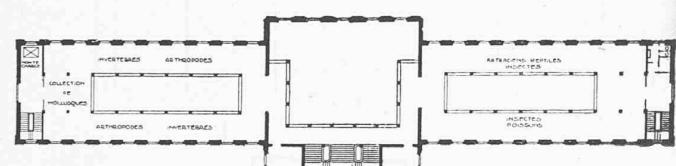
2^e Sous-sol.



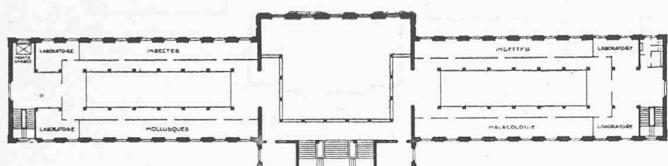
1^{er} Sous-sol.



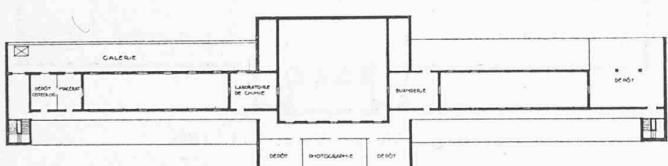
Galerie du rez-de-chaussée.



1^{er} étage et 1^{re} galerie.

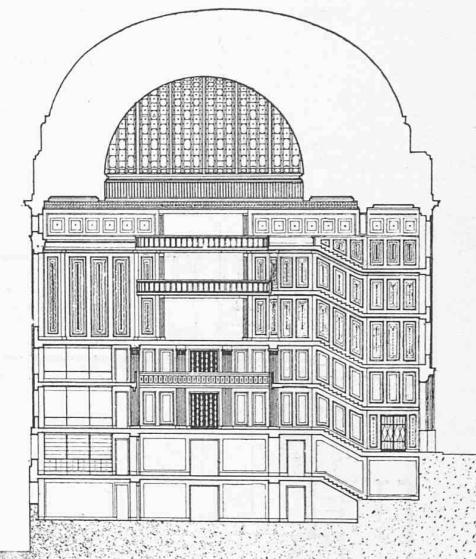


2^e galerie sur 1^{er} étage.



Combles.

Plan des étages de la 1^{re} étape. — 1 : 1200.



Projet « Granit ». — Coupe transversale.

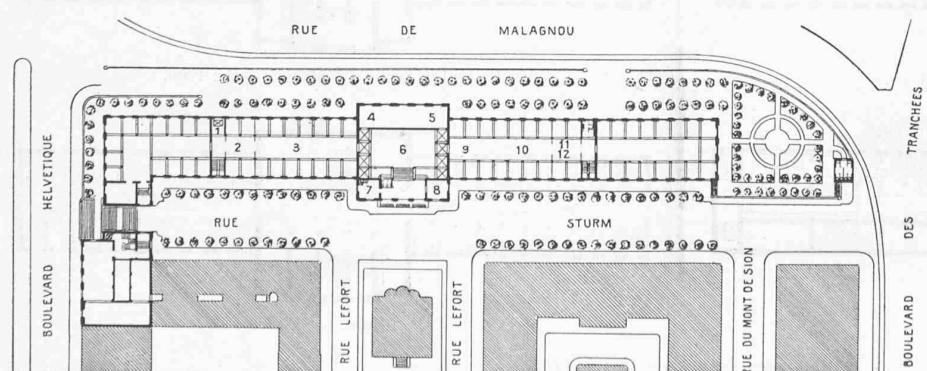
mettons en regard les chiffres de M. Würmli et ceux des C. F. F.

Calculs Würmli.		Calculs des C. F. F.	
Compagnie privée.	Propriété des C. F. F.	Compagnie privée.	Propriété des C. F. F.
Splügen	2 400 000	—	11 790 000
Greina	—	—	5 590 000
			7 100 000
			640 000

L'estimation de M. Würmli serait donc 5 fois trop faible et, d'après les calculs des C. F. F., le préjudice causé par la Greina serait de 6 millions inférieur à celui qu'occasionnerait le Splügen. Si l'on se rappelle que par la construction de ce dernier chemin de fer, la Suisse abandonnerait 100 km. de voie à l'Italie, on obtiendra le chiffre cité tout à l'heure de 6 millions en estimant à 60 000 fr. la recette kilométrique sur ces 100 km., ce qui n'est pas exagéré, et cela confirme, jusqu'à un certain point, le bien-fondé des calculs des C. F. F.

M. Moser conteste que le trafic-voyageurs se répartisse, selon les prédictions de M. Würmli, qui prétend que 40 % des voyageurs passeront sur le réseau des C. F. F. à Romanshorn et à Rorschach, 30 % à St-Margarethen et 30 % à Buchs. Il est en effet fort peu probable que les voyageurs abandonneront la voie de fer à Lindau ou à Friedrichshafen pour traverser le lac et arriver à Buchs une heure plus tard que s'ils avaient fait tout le trajet en chemin de fer.

Comparons les deux lignes au point de vue de la rapidité des communications qu'elles ouvriront. Le tableau suivant



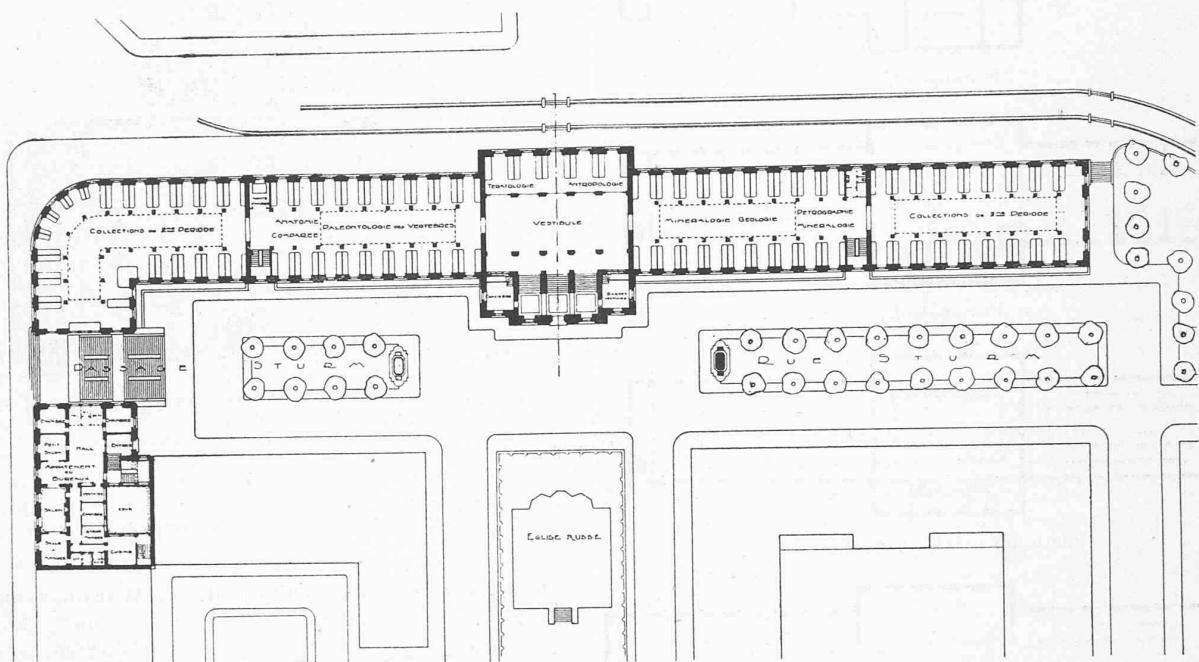
Plan général. — 1 : 2000.

LÉGENDE :

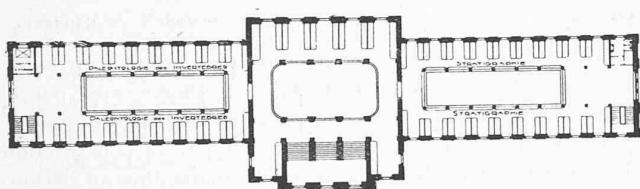
- 1 = Monte-charge.
- 2 = Anatomie comparée.
- 3 = Paléontologie des vertébrés.
- 4 = Tératologie.
- 5 = Anthropologie.
- 6 = Hall.
- 7 = Concierge.
- 8 = Vestiaire.
- 9 = Minéralogie.
- 10 = Géologie.
- 11 = Pétrographie.
- 12 = Minéralogie.

1^{er} prix : projet « Darwin », de M. M. Braillard, architecte, à Genève.

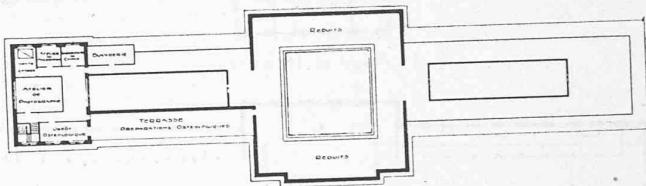
CONCOURS POUR LE MUSEUM DE GENÈVE



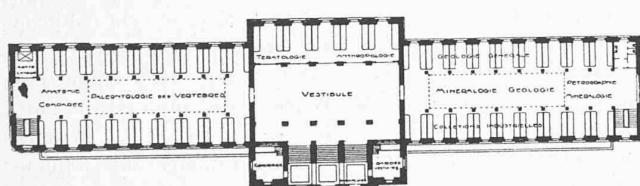
Plan général. — 1 : 1200.



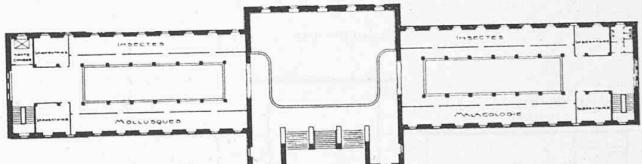
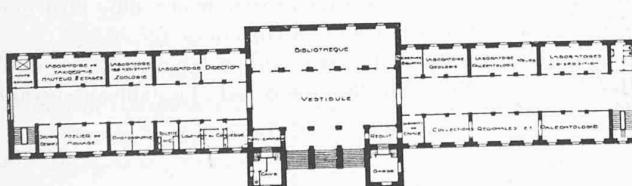
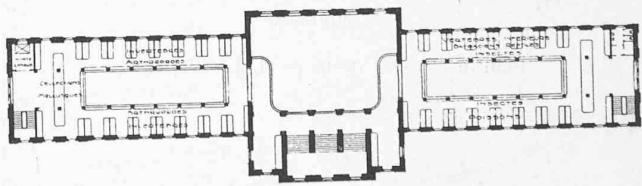
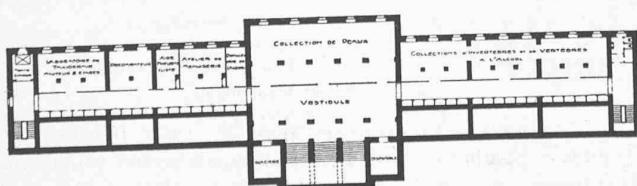
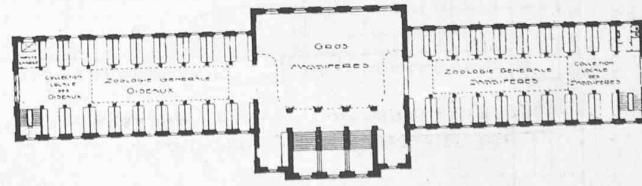
Galerie sur rez-de-chaussée. — 1 : 1200.



Combles. — 1 : 1200.



Rez-de-chaussée. — 1 : 1200.

2^e Galerie sur 1^{er} étage. — 1 : 1200.1^{er} Sous-sol. — 1 : 1200.1^{er} Galerie sur 1^{er} étage. — 1 : 1200.2^e Sous-sol. — 1 : 1200.1^{er} étage. — 1 : 1200.Plans des étages de la 1^{re} étape.

II^e prix ex-æquo : projet « Granit », de MM. Revillod, Turrettini et Torcapel, à Genève.